

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le lundi 28 Septembre 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 21 Septembre 2020.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE, Marie-Ange SOUQUIERES.

Était absent :

Monsieur André MAYADE

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 8 Septembre 2020

Un oubli a été constaté dans le dernier compte-rendu du 8 Septembre. Dans les questions diverses lors de la dernière réunion, le Conseil avait évoqué la mise en place d'un cartouche sous le panneau déjà implanté sur la route communale allant de Trémouille à Cances. En effet, sous le panneau « interdiction au plus de 6 T », il sera rajouté la mention « sauf engins agricoles ».

Un arrêté municipal sera pris pour ajouter cette mention.

Le compte-rendu modifié est, tenant compte de cette modification, approuvé à l'unanimité.

II : Appel à projet du Conseil Départemental dans le cadre du fonds Cantal Innovation :

Dans le cadre de la dynamisation et revitalisation des centres-bourgs, un appel à projet est lancé. La commune souhaite proposer le projet de la réhabilitation de la salle des fêtes (entre autres l'adjonction d'une cuisine à la salle des fêtes...)

Ce projet est estimé à 504 000 € H.T. M. le Maire souhaite solliciter une subvention de 60 000 € auprès du Conseil départemental, au titre de l'appel à projets 2^{ème} vague.

Suite à la tenue de la commission de sécurité, celle-ci a rendu un avis défavorable. Une ligne de téléphone fixe doit impérativement être installée et les éléments de sécurité incendie installés au sein du local chasse. L'accessibilité (extérieure et intérieure, notamment l'accès aux toilettes) doit être réalisée avant septembre 2021. Ces travaux seront effectués en priorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le projet de réhabilitation de la salle des fêtes, d'un montant de 504 000 € H.T, et autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Septembre 2020

III : Travaux de voirie :

M. le Maire informe le Conseil que des travaux en cours sont suspendus en raison des intempéries et qu'ils reprendront par la suite : réhabilitation de la rue des Commerces et de la Place du chemin des Ecoliers ainsi qu'au niveau de l'Impasse du Garriguet, une extension du réseau des eaux pluviales.

IV : Contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024

Suite à l'échéance au 31/12/2020 du contrat groupe statutaire Collecteam/Yvelin, le CDG, après consultation et analyse des offres, a attribué le nouveau marché au groupement d'assureurs Collecteam/Yvelin/Eurocare/Acte Vie pour les années 2021 à 2024.

L'assurance statutaire garantit à la commune la prise en charge des frais restant à sa charge en cas de maladie, d'accident de service, de maternité, d'adoption, de paternité, de temps partiel thérapeutique et décès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à souscrire au contrat d'assurance statutaire 2021-2024.

V : Abris vélos- Programme Alvéole :

M. le maire présente au Conseil les différents devis concernant les abris vélos :

* Abri BOIS DE CENE 8 vélos : 6447.00€ HT

* Abri VARENNE 10 vélos : 5542.00€ HT

* Abri VIADENE 7 vélos : 4455.00€ HT

La commune avait la possibilité de demander une subvention au titre du programme ALVEOLE à hauteur de 60%.

Après échanges, il est proposé de ne pas solliciter cette subvention et de ne faire l'acquisition que d'un rangement vélos 4 places, pour un montant de 455.00 € H.T. celui-ci sera installé à proximité de l'école (lieu exact à définir).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, refuse d'adhérer au programme ALVEOLE, et accepte la proposition de M. le Maire concernant l'achat d'un rangement vélos 4 places, pour un montant de 455.00 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le maire propose l'achat d'un souffleur à feuilles thermique, avec sac de ramassage, nécessaire pour le nettoyage du contour des tombes au cimetière.

Le devis proposé par la société Mondor à Lafeuillade s'élève à 361 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par la société Mondor à Lafeuillade-en-Vézie, pour un montant de 361 € H.T.

Marie-Ange SOUQUIERES sort de la salle.

- M. le Maire expose au Conseil un devis de la société Hyper Plein Ciel à Aurillac, concernant l'achat de deux armoires à rideau, pour un montant total de 630 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par la société Hyper Plein Ciel, pour un montant total de 630 € H.T.

Marie-Ange SOUQUIERES réintègre la salle.

- M. le maire expose au Conseil un devis proposé par la société Gervais quincaillerie à Aurillac, concernant l'achat d'un vestiaire trois cases, pour mettre à disposition des cantonniers. Le montant du devis s'élève à 387.64 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par la société Gervais quincaillerie, pour un montant de 387.64 € H.T.

- Monsieur le Maire propose au Conseil le vote de crédits supplémentaires sur le budget principal comme suit :

- * Mobilier compte 2184 +422.00€
- * Matériel compte 2188 +350.00 €
- * Compte 231-14 -772.00 €

Le Conseil Municipal tient à remercier tous les bénévoles qui s'investissent actuellement dans les travaux de peinture et plomberie à l'intérieur de la salle des fêtes.

AGENDA :

- **3 OCTOBRE 2020** : Assemblée Générale de l'Association des Maires ruraux, à Riom-es-Montagnes
- **5 OCTOBRE 2020** : Réunion du Syndicat des Energies du Cantal à Montsalvy
- **10 OCTOBRE 2020** : Assemblée générale de l'Association des Maires de France, en visio
- **19 OCTOBRE 2020** : Conseil communautaire à Laroquebrou

Date du prochain Conseil Municipal : 29 octobre 2020

Devant l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée à 23h30.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Septembre 2020